

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTÉ D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2017

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Compte d'affectation spéciale

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

Programme 791

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES	13
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	19

Programme 792

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES AU RETRAIT DE VÉHICULES POLLUANTS	23
Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

PRÉSENTATION DU COMPTE

TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, art. 56.

OBJET

Le compte retrace :

- En recettes : le produit de la taxe instituée à l'article 1011 *bis* du code général des impôts, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement ;
- En dépenses : des contributions au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres ou au retrait de véhicules polluants.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme – Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres		320 000 000	
Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer		320 000 000	
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants		27 000 000	
Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer		27 000 000	
Total des autorisations d'engagement		347 000 000	
Total	347 000 000	347 000 000	0

(+ : excédent ; - : charge)

Aides à l'acquisition de véhicules propres

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne de recette	LFI 2016	PLF 2017
01 – Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	266 000 000	347 000 000
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0
Total	266 000 000	347 000 000

Le barème de malus en vigueur en 2016 évolue en 2017. Le seuil de déclenchement du malus est abaissé à 127 gCO₂/km et le barème est lissé afin d'éviter les effets de seuil.

Les prévisions de recettes pour 2017 s'inscrivent en hausse d'environ 30 % par rapport à la LFI 2016. Cette évolution du barème des malus a été calibrée de telle sorte que son rendement s'établisse à un niveau globalement comparable à celui constaté en 2014, après la dernière évolution de barème (335 M€).

Au total, 347 M€ issus de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules devraient être collectés sur l'ensemble de l'année 2017.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme / Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	FDC et ADP attendus en 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017	FDC et ADP attendus en 2017
791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 001 000	320 000 000		236 001 000	320 000 000	
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 001 000	320 000 000		236 001 000	320 000 000	
792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	60 000 000	27 000 000		60 000 000	27 000 000	
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	60 000 000	27 000 000		60 000 000	27 000 000	

Aides à l'acquisition de véhicules propres

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	FDC et ADP attendus en 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017	FDC et ADP attendus en 2017
791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 001 000	320 000 000		236 001 000	320 000 000	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	236 001 000	320 000 000		236 001 000	320 000 000	
792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	60 000 000	27 000 000		60 000 000	27 000 000	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	60 000 000	27 000 000		60 000 000	27 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

PROGRAMME 791

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

MINISTRE CONCERNÉE : SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	19

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Laurent MICHEL***Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 791 : Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Le mécanisme incitatif du bonus-malus automobile, décidé dans le cadre du Grenelle de l'environnement et renforcé par le Plan Automobile de juillet 2012, consiste à récompenser, via un bonus, les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO₂, et à pénaliser, via un malus, ceux qui optent pour les modèles les plus polluants.

Pour la mise en œuvre du dispositif de bonus-malus, a été créé le Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres, dont la gestion est confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ce fonds est adossé à un compte d'affectation spéciale créé à cet effet.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs**

INDICATEUR 1.1

Emissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

La France s'est fixée pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030. La poursuite de cet objectif passe entre autre par l'amélioration des performances environnementales et énergétiques des automobiles. Le dispositif du bonus / malus vise à orienter les choix des consommateurs vers les véhicules à faibles émissions de CO₂ et, corrélativement, à inciter les constructeurs automobiles à cibler leur offre sur les voitures propres et économes

INDICATEUR 1.1

Emissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
Emissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs		114	111,2	106	110	106	102

Précisions méthodologiques

Sur l'ensemble de l'année 2015, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs vendus en France se sont établies à 111 gCO₂/km (alors qu'elles ont été de 122 gCO₂/km dans l'Union européenne en 2014), en baisse de 3 g par rapport à 2014. La poursuite de la baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs constatée s'explique notamment par le maintien d'un bonus important destiné aux acquéreurs des véhicules les plus vertueux (véhicules électriques et hybrides rechargeables), par la mise en place de la prime à la conversion le 1^{er} avril 2015, ainsi que par une augmentation au 1^{er} janvier 2014 des pénalités définies dans le barème de malus, dont le seuil de déclenchement a en outre été abaissé à 131 gCO₂/km (contre 136 gCO₂/km en 2013). La baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs, dont le rythme est soutenu depuis la mise en place du dispositif de bonus-malus automobile en 2008, s'atténue depuis début 2016 : après une baisse à 109 gCO₂/km en février 2016, les émissions moyennes des véhicules neufs vendus au mois de juillet ont ainsi été de 111 gCO₂/km.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les adaptations continues du dispositif de bonus malus automobile au marché des véhicules neufs ont permis de conserver la tendance à la baisse des émissions de CO₂ des véhicules neufs depuis 2008, à hauteur d'environ 4 gCO₂/km par an en moyenne. La prévision actualisée pour l'année 2016, en tenant compte des immatriculations constatées sur le premier semestre, est de 110 gCO₂/km : en effet, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs sont stables sur le premier semestre 2016. La modification du barème du malus en 2017 devrait renforcer le caractère incitatif du dispositif et entraîner une baisse supplémentaire des émissions de CO₂.

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	320 000 000	
Total	320 000 000	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	320 000 000	
Total	320 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 791

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 001 000	
Total	236 001 000	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 001 000	
Total	236 001 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017
Titre 6 – Dépenses d'intervention	236 001 000	320 000 000	236 001 000	320 000 000
Transferts aux ménages	236 001 000	320 000 000	236 001 000	320 000 000
Total	236 001 000	320 000 000	236 001 000	320 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres		320 000 000	320 000 000		320 000 000	320 000 000
Total		320 000 000	320 000 000		320 000 000	320 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

La politique du Gouvernement en faveur de la transition écologique repose sur un ensemble de mesures visant à inciter les particuliers à acquérir des véhicules peu polluants et à stimuler l'innovation technologique des constructeurs automobiles.

La gestion du dispositif de bonus-malus a été confiée à l'Agence de Service et de Paiement (ASP). Elle a pour mission de verser les bonus.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

Opérateur	(en milliers d'euros)	
	AE PLF 2017	CP PLF 2017
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	320 000	320 000
Transferts	320 000	320 000
Total	320 000	320 000
Total des subventions pour charges de service public		
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	320 000	320 000

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2016

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 (RAP 2015)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2015	AE LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	CP LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016
0		236 001 000	236 001 000	

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP au-delà de 2019
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016	CP demandés sur AE antérieures à 2017 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP 2019 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE antérieures à 2017
	0			
AE nouvelles pour 2017 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2017 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP 2019 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017
320 000 000	320 000 000			
Totaux	320 000 000			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2017

CP 2017 demandés sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2018 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017
100 %	0 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		320 000 000	320 000 000	
Crédits de paiement		320 000 000	320 000 000	

Les modifications proposées au barème de bonus visent à maintenir l'équilibre financier du dispositif en accompagnant l'évolution du barème de malus, et à poursuivre le recentrage des aides sur les véhicules les plus propres.

Les modifications proposées à compter du 1^{er} janvier 2017 consisteront à :

- maintenir le bonus versé en faveur des véhicules hybrides rechargeables à 1 000 € et supprimer le bonus de 750 € sur les hybrides non rechargeables ;
- maintenir la prime totale à l'achat de véhicules électriques de 10 000 € en passant le bonus à 6 000 € et la prime à la conversion à 4 000 € ;
- plafonner le prix d'achat des voitures particulières électriques et hybrides rechargeables, éligibles au bonus, à 40 000 € ;
- créer un bonus pour certains deux-roues motorisés électriques.

La prévision de dépenses s'appuie par ailleurs sur des hypothèses de ventes d'environ 6 000 véhicules hybrides rechargeables et 52 000 véhicules électriques.

Au total, les dépenses de bonus pour 2017 sont évaluées à 320 M€. Ce montant inclut les effets de décalage (dossiers déposés en 2016 mais payés en 2017, dossiers déposés en 2017 mais payés en 2018) et les frais de gestion de l'ASP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	320 000 000	320 000 000
Transferts aux ménages	320 000 000	320 000 000
Total	320 000 000	320 000 000

PROGRAMME 792

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES AU RETRAIT DE VÉHICULES POLLUANTS

MINISTRE CONCERNÉE : SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 792 : Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

De façon complémentaire aux aides définies dans le programme 791, le dispositif de « prime à la conversion » a pour objectif d'accélérer le renouvellement du parc automobile afin de retirer de ce parc les véhicules les plus anciens qui sont aussi les plus polluants.

Ce dispositif est encadré par les articles D. 251-3 à D.251-13 du code de l'énergie, instituant une aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants. Cette aide, dans sa version modifiée au 1^{er} janvier 2016, est accordée pour la mise au rebut d'un véhicule diesel, appartenant à la catégorie des voitures particulières au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, immatriculé avant le 1^{er} janvier 2006 (date d'entrée en vigueur de la norme Euro 4 pour tous les véhicules neufs). L'achat ou la location de longue durée d'un véhicule électrique peut ainsi être aidé à hauteur de 10 000 € en cumulant bonus et prime à la conversion.

La gestion du programme 792 repose, comme pour le programme 791, sur l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée du suivi des dossiers de demandes d'aides dont le financement repose sur ce compte d'affectation spéciale.

Par mesure de simplification, l'indicateur du programme 792, « *Nombre de véhicules bénéficiaires d'aides au retrait de véhicules polluants* », très dépendant des barèmes et par conséquent soumis à de fréquentes modifications, a été supprimé pour l'année 2016 et ne sera pas rétabli en 2017.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	27 000 000	
Total	27 000 000	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	27 000 000	
Total	27 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	60 000 000	
Total	60 000 000	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	60 000 000	
Total	60 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 792

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017
Titre 6 – Dépenses d'intervention	60 000 000	27 000 000	60 000 000	27 000 000
Transferts aux ménages	60 000 000	27 000 000	60 000 000	27 000 000
Total	60 000 000	27 000 000	60 000 000	27 000 000

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants		27 000 000	27 000 000		27 000 000	27 000 000
Total		27 000 000	27 000 000		27 000 000	27 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du transport routier de personnes et d'en réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le Gouvernement a décidé d'attribuer des aides à l'acquisition de véhicules propres en remplacement de véhicules anciens polluants, en fonction de critères sociaux et géographiques.

Pour 2017, une enveloppe de 27 M€ est consacrée à l'attribution de ces primes à la conversion.

La baisse des crédits inscrits au P792 de 60 M€ en LFI 2016 à 27 M€ en PLF 2017 est liée à l'ajustement des prévisions de dépenses de la prime à la conversion au regard de l'exécution constatée au cours des premiers mois de 2016, ainsi qu'à la date d'éligibilité à la prime à la conversion, inchangée en 2017.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2017	CP PLF 2017
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	27 000	27 000
Transferts	27 000	27 000
Total	27 000	27 000
Total des subventions pour charges de service public		
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	27 000	27 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2016

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 (RAP 2015)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2015	AE LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	CP LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016
0		67 000 000	67 000 000	

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP au-delà de 2019
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016	CP demandés sur AE antérieures à 2017 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP 2019 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE antérieures à 2017
	0			
AE nouvelles pour 2017 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2017 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP 2019 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017
27 000 000	27 000 000			
Totaux	27 000 000			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2017

CP 2017 demandés sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2018 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017
100 %	0 %	0 %	0 %

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**100,0 %****Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		27 000 000	27 000 000	
Crédits de paiement		27 000 000	27 000 000	

La prévision de dépenses s'appuie notamment sur une hypothèse de volume d'environ 6 000 pour les véhicules électriques, éligibles à une prime à la conversion de 4 000 €.

Au total, les dépenses de prime à la conversion pour 2017 sont évaluées à 27 M€ . Ce montant inclut des effets de décalage (dossiers déposées en 2016 mais payés en 2017, dossiers déposés en 2017 mais payés en 2018) et les frais de gestion de l'ASP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	27 000 000	27 000 000
Transferts aux ménages	27 000 000	27 000 000
Total	27 000 000	27 000 000